

### **Propriétaire du domaine public**

La commune de MONESTIER DE CLERMONT, 103 Grand Rue à MONESTIER DE CLERMONT (38 650), mail : mairie.monestier.de.clt@wanadoo.fr. Tel : 04 76 34 06 20. Fax : 04 76 34 13 39.

### **Cadre de la consultation**

Mise en concurrence avant attribution d'une autorisation d'occupation du domaine public comportant l'exploitation de celui-ci, en application des articles L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

### **Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet l'attribution à un tiers d'une convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation privative du camping situé : 22 Chemin des Chambons 38650 MONESTIER DE CLERMONT.

### **Description des lieux et visite du site**

Les parcelles cadastrées section AH n° 54 et 55 situées sur le territoire de la commune, une consistance d'environ 12.230 m<sup>2</sup>, à destination unique et exclusive de camping. Il est mis à disposition de l'occupant : Un local à usage de réception ; Un local-réserve et dégagement ; Une terrasse couverte ; Des sanitaires partagés.

Une visite du site est organisée **le vendredi 9 novembre 2018 à 10h00** devant l'entrée du camping.

### **Caractéristiques principales de la future convention d'occupation (pour plus de précisions, se procurer le projet de convention sur demande)**

Le terrain objet de la convention ainsi que les ouvrages qui y sont implantés sont exclusivement destinés à une activité principale d'exploitation d'un camping et à toutes activités connexes ou complémentaires. En contrepartie du droit d'occuper et d'exploiter à des fins privatives les dépendances du domaine public municipal, le futur occupant privatif devra s'acquitter d'une redevance auprès de la commune. Le futur occupant privatif sera tenu d'assurer, en lien avec son activité et sous sa maîtrise d'ouvrage, les travaux d'entretien et de maintenance contribuant, de manière générale, à la conservation et la valorisation du patrimoine municipal mis à sa disposition. La convention d'occupation du domaine public projetée est constitutive de droits réels. Le futur occupant sera autorisé à exploiter un fonds de commerce.

### **Communication du dossier de consultation**

Le dossier de consultation correspond au projet de convention d'occupation du domaine public. Il pourra être demandé par voie de messagerie électronique à l'adresse : mairie.monestier.de.clt@wanadoo.fr, par courrier postal ou retirés sur place en Mairie.

### **Remise des dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard **le lundi 19 novembre 2018 à 12 heures**, à l'adresse mentionnée ci-dessus. Ils devront être adressés en recommandé avec demande d'avis de réception ou déposés contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus. Les plis cachetés comporteront la mention « CAMPING - Ne pas ouvrir ». Les dossiers parvenus en retard ne seront pas examinés.

### **Choix de l'occupant**

À l'expiration du délai de transmission des candidatures, celles-ci seront examinées, puis sélectionnées sur le fondement des trois critères non pondérés suivants : 1/ qualité du projet ; 2/ montant de la redevance ; 3/ projet de travaux, d'entretien et de maintenance des biens domaniaux mis à disposition. La commune pourra engager librement une négociation avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres. A l'issue de l'instruction et de l'examen des dossiers transmis, le Conseil municipal désignera le candidat retenu et autorisera la maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public.

### **Renseignements**

Les demandes d'informations complémentaires peuvent être transmises par télécopie (04 76 34 13 39) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie.monestier.de.clt@wanadoo.fr.